

Questions orales

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je dois signaler que, outre le passage que cite mon collègue, la circulaire traite aussi bien des catégories de paiements que des présentations individuelles. Elle précise clairement que la décision d'appliquer cette disposition revient à chacun des ministres. Je crains donc que mon collègue ne doive adresser ses questions sur des projets particuliers aux ministres compétents.

LA QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»—ON DEMANDE UNE RÉPONSE

L'hon. Erik Neilsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je résume: Cette politique s'appliquera-t-elle à tous les députés ou bien seuls les députés libéraux pourront-ils présenter de tels chèques? J'attire encore une fois l'attention du ministre sur la question que j'ai fait inscrire aujourd'hui au *Feuilleton* à propos de près de 200 projets, et comme chacun d'eux est identifié avec précision tant par son nom que par son montant, je voudrais maintenant savoir s'il répondra à cette question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* au sujet des chèques distribués aux députés pour les circonscriptions où se réaliseront ces projets?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si mon honorable ami a fait inscrire une question au *Feuilleton*, on respectera bien sûr les règles régissant les réponses qui y sont apportées. Mais pour en revenir à sa question, je répète qu'il est laissé à la discrétion du ministre responsable de décider si un chèque devra être présenté officiellement au nom du gouvernement par un député et, dans l'occurrence, par qui.

* * *

● (1450)

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA POLITIQUE S'APPLIQUANT AU FINANCEMENT DES PROJETS
DANS LES RÉSERVES INDIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question était destinée au ministre chargé de la Banque fédérale de développement, mais vu son absence, je vais l'adresser à son secrétaire parlementaire.

J'ai déjà soulevé la question vendredi. Depuis, j'ai eu confirmation que la Banque fédérale de développement refusait d'accorder des prêts à certaines entreprises dirigées par des

personnes qui ne sont pas indiennes, qui voulaient s'installer dans une zone industrielle située sur une réserve indienne. Dans ces cas-là, la Banque a pour politique en Colombie-Britannique de ne pas accorder de prêt. Or, cette politique n'est appliquée dans aucune autre province. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer pourquoi?

[Français]

M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Madame le Président, je dois me répéter, étant donné qu'il n'est pas question que le gouvernement ait adopté une politique spéciale en ce qui touche aux Indiens, qu'ils vivent dans les réserves ou non. J'ai bien signalé à l'honorable député, la semaine dernière, qu'il s'agissait là d'un problème relatif aux garanties.

[Traduction]

C'était un problème de biens donnés en nantissement. Le malheur, c'est que l'Indien n'était pas propriétaire de la terre.

Deuxièmement, les conseils de la bande n'étaient pas obligés de s'en tenir à la décision prise par le précédent conseil. C'est pour cette raison que les prêts étaient parfois refusés.

Si le député est au courant d'un cas précis, je me ferais un plaisir d'en faire part au ministre.

ON DEMANDE QUE DES DIRECTIVES SOIENT DONNÉES À LA
BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je tiens à faire remarquer au secrétaire parlementaire que je parle d'entreprises établies sur des réserves qui n'appartiennent pas à des Indiens. Je lui signale par ailleurs que la Banque royale, la Banque de commerce, la Toronto Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque de Colombie-Britannique ainsi que d'autres établissements financiers sont disposés à prêter de l'argent aux entreprises établies sur des réserves indiennes.

Le secrétaire parlementaire nous assurera-t-il qu'il est disposé à s'adresser aux dirigeants de la Banque fédérale de développement pour les prier de mettre fin à cette pratique discriminatoire. En tant que parlementaires, nous ne pouvons tolérer qu'une telle politique s'applique dans une seule province et à un seul type d'entreprise. Je suis convaincu que le gouvernement ne veut lui non plus fermer les yeux sur une telle pratique. Ce sont des terres du Canada et une banque fédérale qui sont en cause.